



LEGISLATION FONCIERE ET DOMANIALE EN LIGNE - CAMEROUN

<> VIII. TEXTES RELATFS A L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE



- Ordonnance n° 74-3 du 06/07/1974 relative à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.
- Loi n° 85/009 du 4 Juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation.
- Décret n° 87/1872 du 10 Décembre 1987 portant application de la Loi n°85-009 du 4/7/1985.


<> IX. TEXTE RELATIF AUX SURETES SUR LES IMMEUBLES

- Acte Uniforme Ohada portant organisation des sûretés. Dispositif relatif aux hypothèques.

<> X. TEXTE RELATIF A LA SAISIE IMMOBILIERE

- Acte Uniforme Ohada portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Dispositif relatif à la saisie immobilière.

TEXTE CONCERNE	PRIX	ACHAT UNIQUE	ACHAT MULTIPLE
<h2><> VIII. TEXTES RELATFS A L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE</h2>			
Ordonnance n° 74-3 du 06/07/1974 relative à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation (5 p)	2 euros - 2,80 \$ - 1312 F CFA		
- Loi n° 85/009 du 4 Juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation	2 euros - 2,80 \$ -		

(3 p)	1312 F CFA		
- Décret n° 87/1872 du 10 Décembre 1987 portant application de la Loi n°85-009 du 4/7/1985 (5 p)	2 euros - 2,80 \$ - 1312 F CFA		
<> IX. TEXTE RELATIF AUX SURETES SUR LES IMMEUBLES			
Acte Uniforme Ohada portant organisation des sûretés. Dispositif relatif aux hypothèques (9 p)	Cliquez ici pour le télécharger.	—	—
<> X. TEXTE RELATIF A LA SAISIE IMMOBILIERE			
– Acte Uniforme Ohada portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Dispositif relatif à la saisie immobilière (16 p).	Cliquez ici pour le télécharger	—	—
Retour à l'entrée de la Banque de données de législation foncière et domaniale en ligne			
2009 - 116 © Camimo. Tous droits réservés			